l'ordre inverse, c'est-à-dire entre une femme brâhmane et un Kchattriya, est réellement en dehors des trois premières classes, dites celles des hommes régénérés; et qu'appartenant ainsi au Varnasamkara ou mélange des castes, il n'a pas droit à cette seconde naissance que donne l'initiation et l'étude de la sainte Écriture. Cette exclusion, dont le Sûta n'est pas relevé, même par son titre de disciple de Vyâsa, tient à son origine, et, comme toutes les défenses fondées sur les rapports des castes les unes à l'égard des autres, elle subsiste malgré les droits que la science et la vertu du Sûta lui donnent aux yeux des pieux Brâhmanes qui consentent à se faire ses auditeurs. Il n'y a d'ailleurs dans le fait rien que de très-vraisemblable, et on chercherait vainement les raisons que les Brâhmanes auraient eues de l'inventer après coup. Il leur eût été certainement très-facile d'effacer des Purânas les traces de ce qu'il y a d'un peu secondaire dans l'histoire de ces livres, puisqu'ils y ont laissé à chaque ligne la preuve de leur supériorité politique et morale. Si donc ils ont reconnu que la collection des Purânas est échue en partage à un homme de la caste des écuyers et des Bardes, laquelle descend de l'union de la tribu guerrière avec celle des Brâhmanes, et que cette collection a été destinée à remplacer pour les classes inférieures la connaissance des Vêdas, dont la lecture leur était interdite, c'est que cette tradition était trop généralement admise pour qu'on eût osé la supprimer. Les Brâhmanes, d'ailleurs, outre la place qu'ils se sont réservée dans les Purânas, s'étaient donné une satisfaction suffisante en reportant l'origine première de ces livres à Krichna Dvâipâyana, des mains duquel le Barde Rômaharchana passe pour en avoir reçu le dépôt. C'est là probablement la seule altération qu'ils se soient permis de faire à la tradition primitive. Mais, une fois admis ce principe, que les